

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 29/11/2022
Et
Publication ou notification du :
29/11/2022

L'an 2022, le 25 Novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/11/2022.

Présents : M. de DREUZY Philippe, Maire,
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,
MM : AGOUTIN Cyril, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

Excusé ayant donné procuration : M. BLEUSE Georges à M. de DREUZY Philippe

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

2022-45 – Approbation du contrat de bail avec Cellnex France Infrastructures relatif à l'installation d'un pylône en vue d'accueillir des opérateurs de téléphonie mobile

Monsieur le Maire expose :

Les opérateurs mobiles ont une obligation réglementaire de couverture du territoire national issue du projet New Deal Mobile avant fin 2023. Dans ce cadre et après études, il s'est avéré qu'il était nécessaire de construire un nouveau pylône à la station d'épuration car le 1^{er} n'est pas assez haut.

Il est donc nécessaire de contracter un bail avec la Société Cellnex France Infrastructures (mandaté par Bouygues Telecom), opérateur leader, pour la mise à disposition du terrain d'environ 100m². Le loyer annuel proposé à la commune est de 1 000,00 € nets toutes charges éventuelles comprises. Le bail est prévu pour une durée de 12 ans renouvelable et résiliable sous préavis de 24 mois.

Après en avoir délibéré, le Coseil Municipal :

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer le bail avec Cellnex France Infrastructures concernant l'installation d'un pylône en vue d'accueillir des opérateurs de téléphonie mobile.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 25/11/2022

Le Secrétaire de séance,
M. BOUQUIN Jean-Jacques




Le Maire,
Philippe de DREUZY

